

PEPR Industries culturelles et créatives - Webinaire

09/01/2026

<https://anr.fr/PEPR-ICC-AAP-2025>

Directeurs du programme : Solveig SERRE et David COEURJOLLY

Responsable d'action : Valérie FROMENTIN

Chargée de Projets Scientifiques : Laure DAVIAS



The background of the slide is white and features a decorative pattern of numerous short, thick, green diagonal lines scattered across the surface. The lines are oriented in various directions, creating a dynamic and modern aesthetic.

**Les industries culturelles et créatives (ICC)
font l'objet d'une
stratégie nationale d'accélération**



**Le PEPR ICCARE constitue le volet
recherche de cette stratégie**

The background of the slide is white and features a decorative pattern of numerous short, thick, green diagonal lines scattered across the surface. The lines are oriented at various angles, creating a dynamic and modern aesthetic.

**Accompagner, par la recherche, la filière
ICC dans sa transformation et adaptation
aux grands enjeux de demain**



FICHE D'IDENTITÉ DU PROGRAMME



Porteur : CNRS (Sciences humaines et sociales/Sciences informatiques)



Cible : ESR & Écoles d'art et d'architecture du MC + ICC



Pilotes :

Solveig Serre (DR CNRS, SHS)



David Cœurjolly (DR CNRS, SI)



Deux partenaires :

Equipex+ Continuum



IR* Huma-Num

Montant : 25 M€

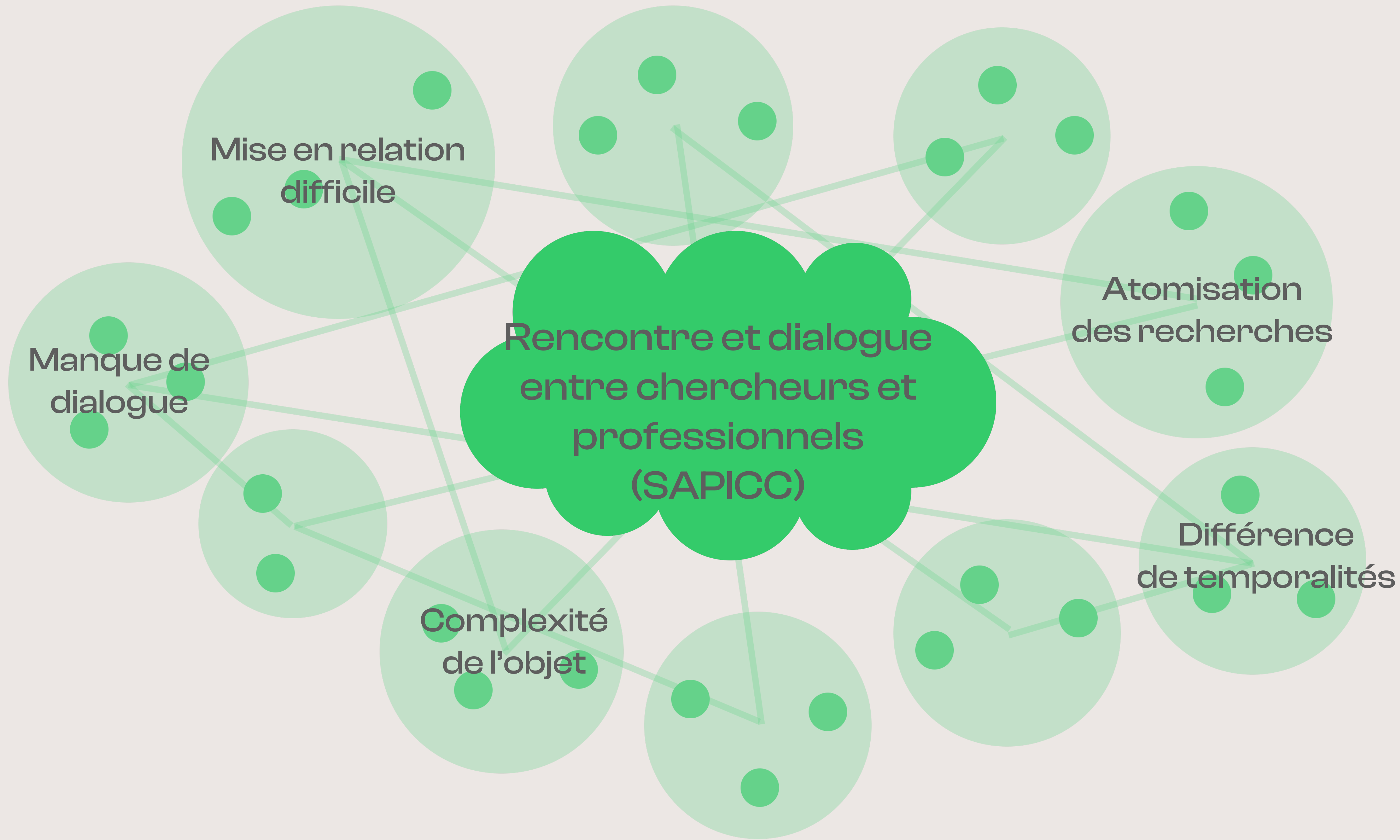
Durée : 6 ans (72 mois)

Envoi de la lettre de mission au CNRS : mars 2022

Contractualisation du programme : printemps 2024

Début du programme : juin 2024





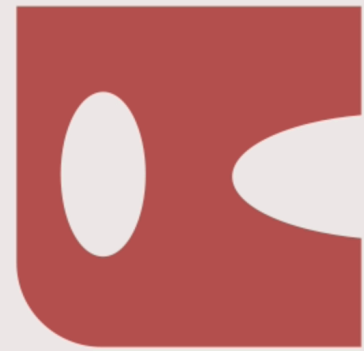
STRATÉGIE DU PROGRAMME

- ▶ Constituer un espace de rencontre et de dialogue entre les communautés de recherche et professionnelles
- ▶ Mettre en œuvre la « science avec et pour les ICC » (SAPICC)

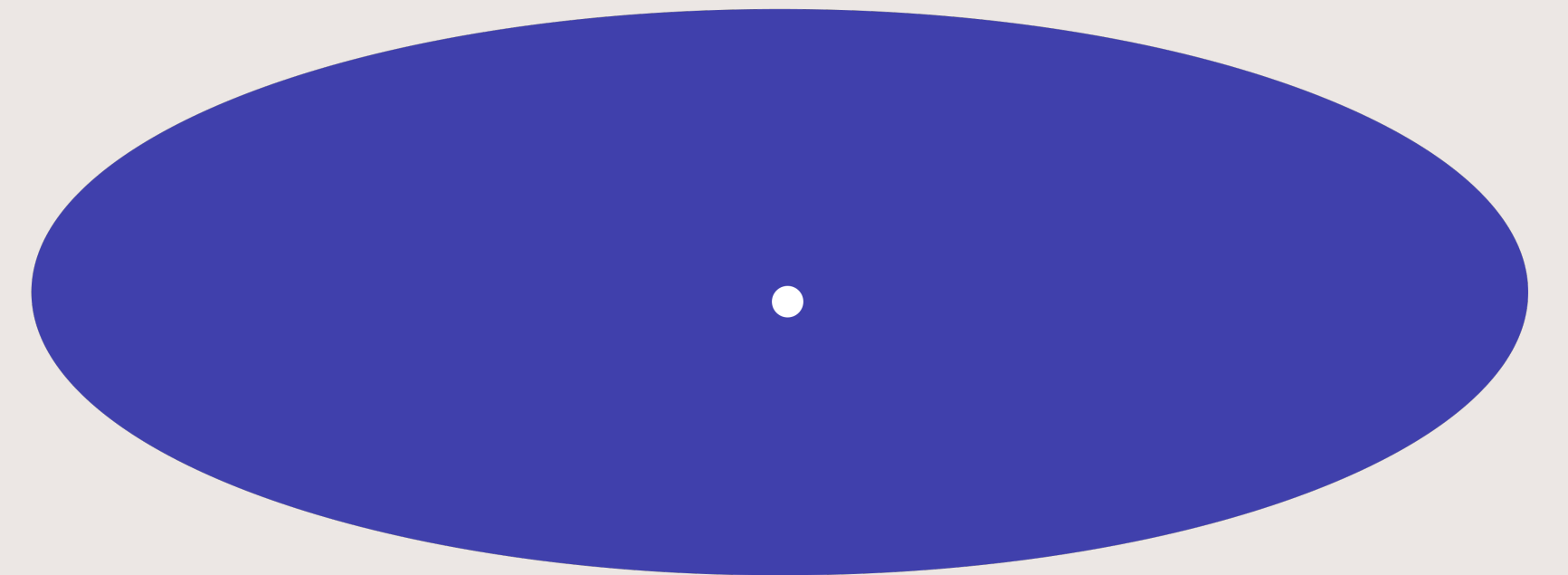
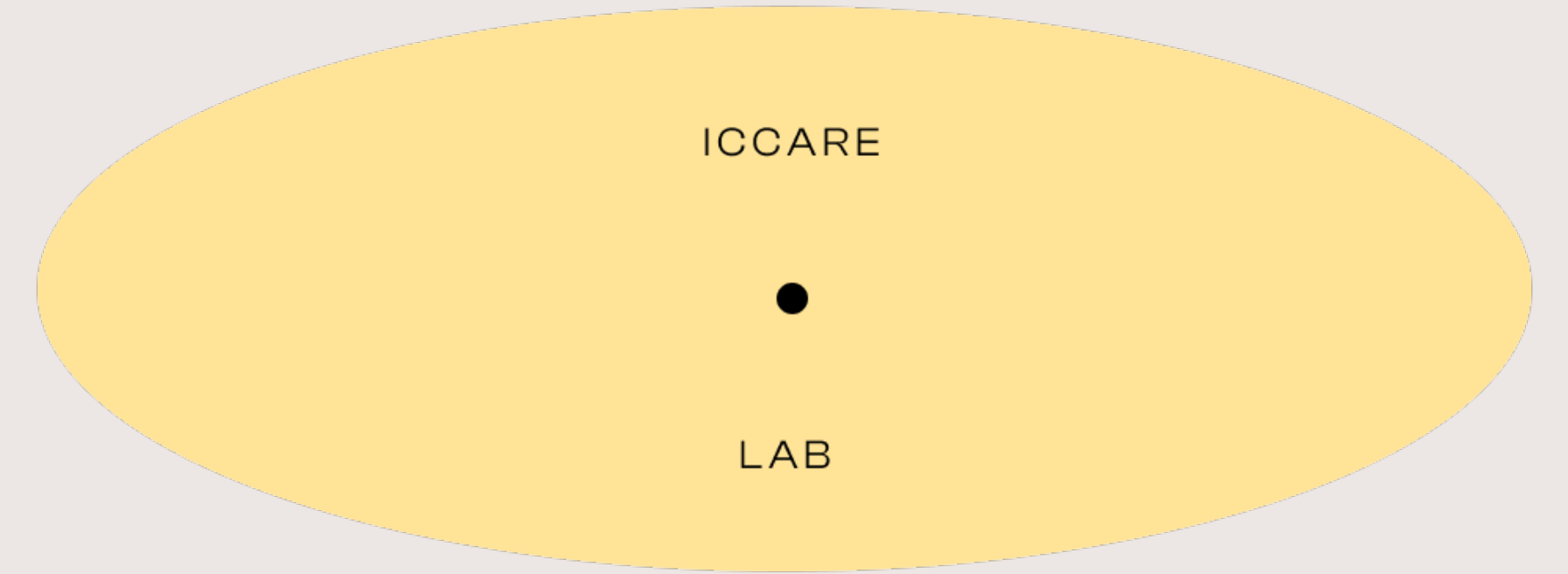
AU MOYEN DE...

- ▶ Site internet d'ICCARE pepr-iccare.fr
- ▶ Plateforme de rencontre ARIANE ariane.pepr-iccare.fr
- ▶ Rencontres +++
- ▶ Lettre trimestrielle d'ICCARE (en ligne sur le site)

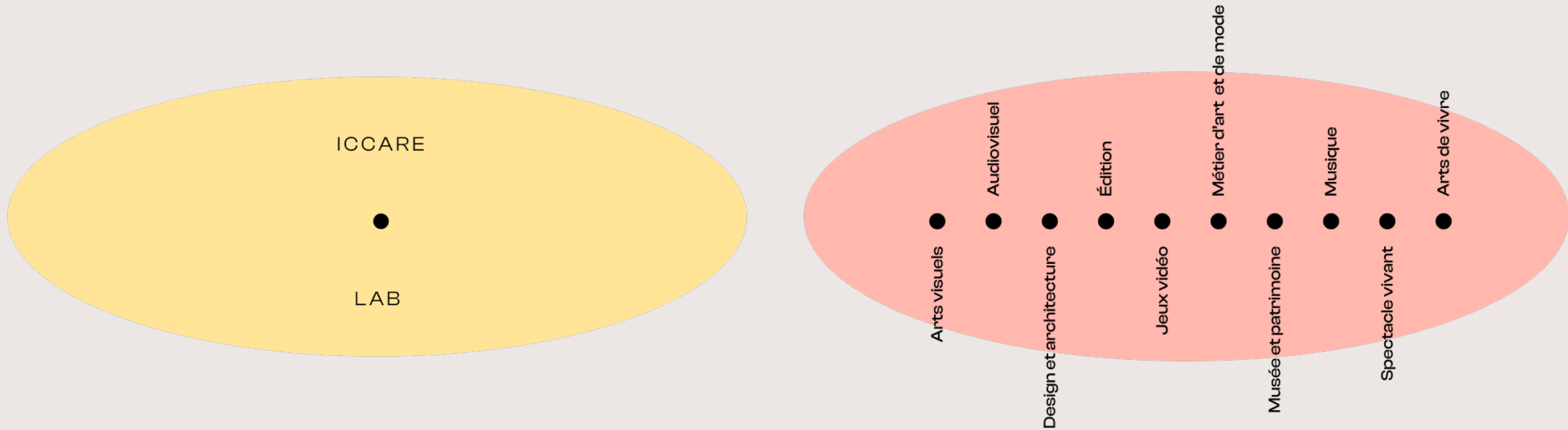
STRUCTURATION DU PROGRAMME



- ▶ 1 projet structurant
- ▶ 6 projets thématiques
- ▶ 1 appel à projets



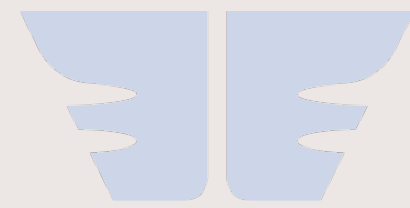
1 PROJET STRUCTURANT : L'ICCARE-LAB



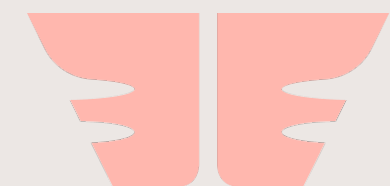
- Rassembler recherche et professionnels par grand secteur ICC
- Faire dialoguer l'ensemble de la filière ICC
- Animer les communautés
- Structurer et coordonner les activités de recherche SAPICC
- Assurer une mission de veille et de prospective

6 PROJETS THÉMATIQUES

« PROJETS CIBLÉS »



- HARMONIE — Créer, diffuser et produire à l'heure de l'IA et des technologies immersives



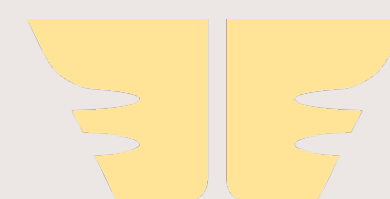
- THEMIS — Toucher les publics



- EUPRAXIE — Surmonter les crises : bien-être, démocratie, résilience



- DEDALE — Alternatives culturelles et créatives

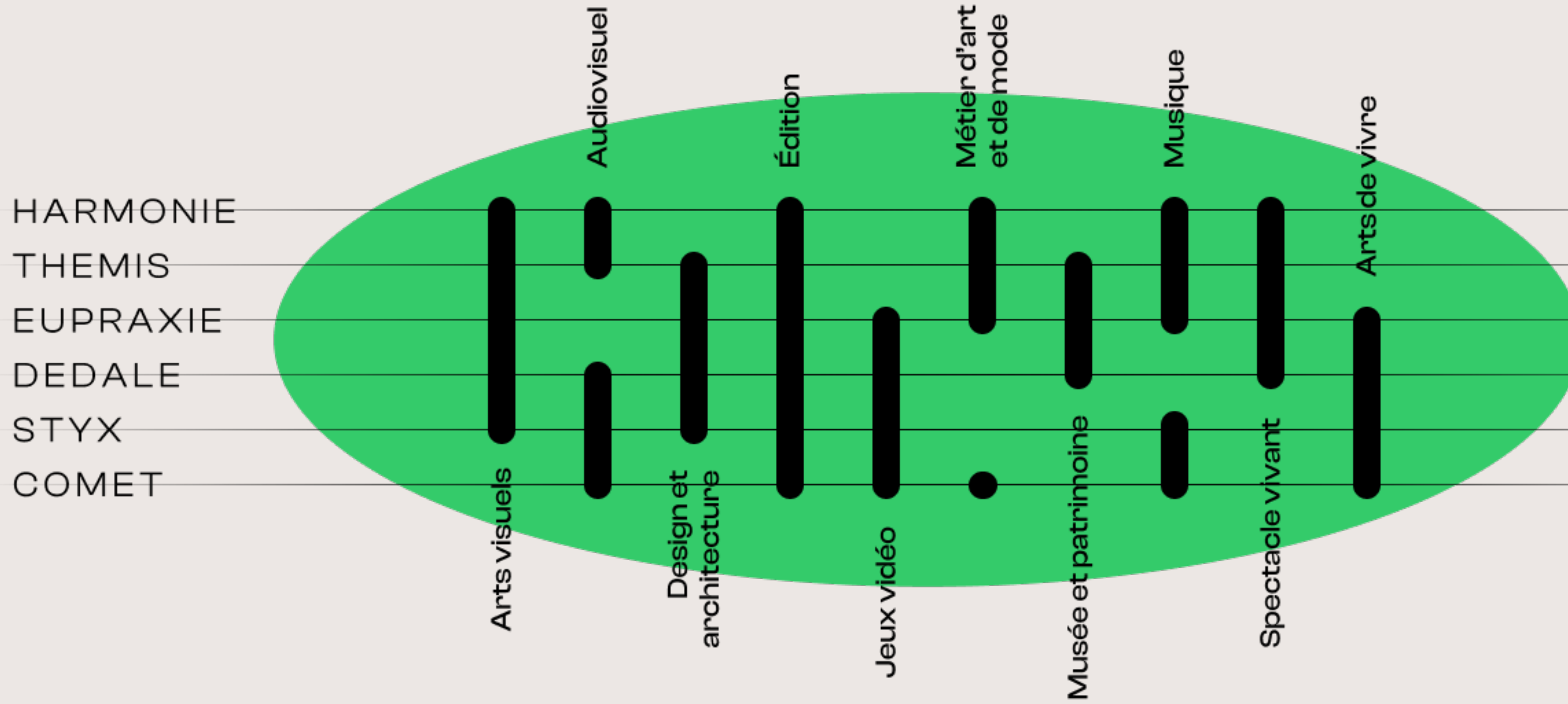


- STYX — Les mondes infinis du métavers, pour en faire quoi ?

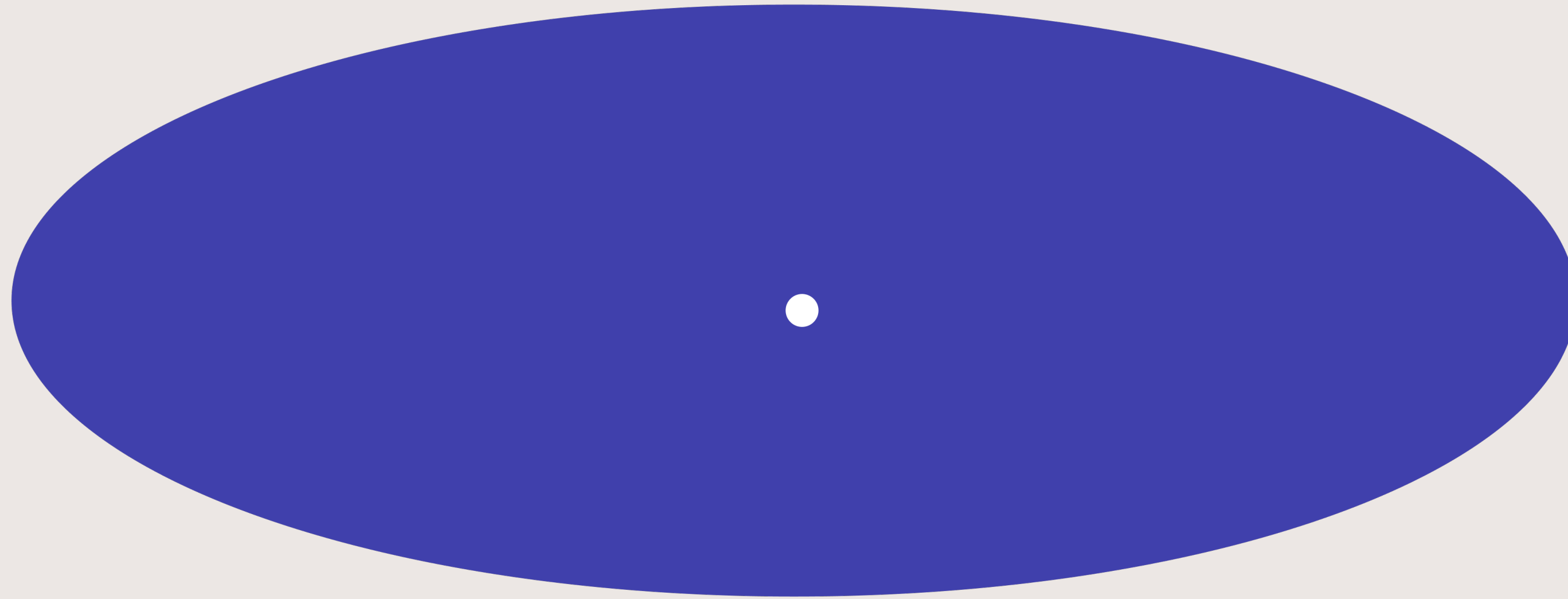


- COMET — Conception et usages des univers métaversiques

POUR UN DIALOGUE TRANSVERSAL

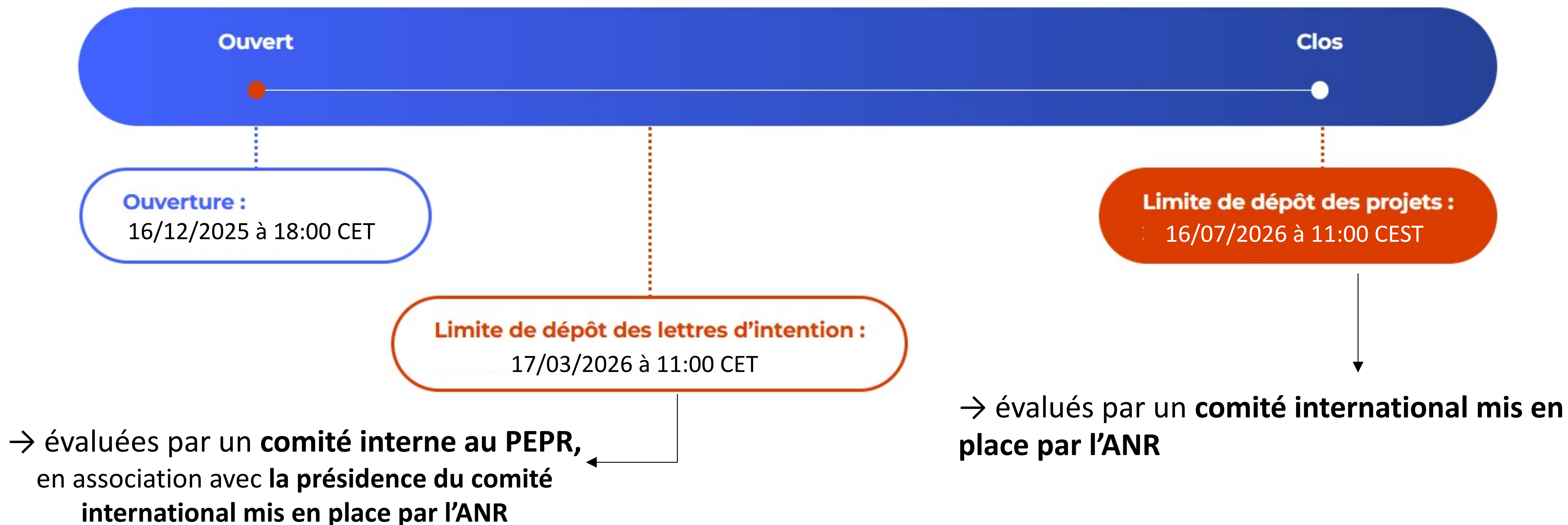


APPEL À PROJETS DU PEPR ICCARE



Calendrier de l'appel à projets

Appel à projets en 2 phases



Critères de recevabilité des dossiers

Lettre d'intention – 17/03/2026 à 11h00 (heure de Paris)

Il doit émaner de chercheurs et/ou d'enseignants-chercheurs réunis en pré-consortium autour d'un projet de recherche donné.

Le coordinateur pressenti doit être un établissement ou un organisme français de recherche et /ou d'enseignement supérieur.

Les entreprises et associations des industries culturelles et créatives peuvent être partenaires des projets mais ne bénéficieront pas d'un financement ANR au titre de leur participation.

Critères de recevabilité (cf. § Critères de recevabilité des lettres d'intention – Phase 1)

- Le document (**4 pages maximum, respectant la trame fournie par l'ANR, au format PDF non protégé**) doit être rédigé en **français**.
- Une même personne ne pourra déposer qu'une seule lettre d'intention en phase 1 en tant que responsable de projet, et donc si celle-ci est retenue, elle ne pourra coordonner qu'un seul projet en phase 2 (projet complet). Cependant, il est possible de participer à plusieurs projets en tant que responsable scientifique d'une des équipes participantes au projet.
- Les responsables des projets ciblés du programme de recherche Industries culturelles et créatives (ICCARE), ainsi que les membres du comité d'évaluation interne au programme qui seront impliqués dans la sélection des lettres d'intention ne peuvent pas être responsables d'une proposition ni être impliqués dans une proposition.

NB : A l'issue de la phase 1 (pré-sélection), des regroupements de projets ou de consortia pourront être proposés par le comité interne du PEPR, et des ateliers de co-construction des projets complets seront organisés.

Critères d'évaluation des dossiers

Lettre d'intention – 17/03/2026 à 11h00 (heure de Paris)

Critères d'évaluation (cf. § Critères d'évaluation des lettres d'intention – Phase 1)

- Adéquation avec le programme de recherche Industries culturelles et créatives ;
- Excellence et ambition scientifique : clarté des objectifs et des hypothèses de recherche, caractère novateur, perspectives, originalité, pertinence de la méthodologie ;
- Qualité et pertinence du consortium ;
- Partenariats avec des ICC ;
- Impacts économiques, sociétaux et de développement durable ;
- Interdisciplinarité souhaitée entre sciences informatiques et sciences humaines et sociales ;
- Partenariat éventuel avec l'EquipEx+ Continuum et/ou l'IR* Huma-Num ;
- Adéquation entre les moyens humains et financiers mobilisés et les objectifs visés

NB : il n'est pas attendu que les projets répondent à l'intégralité des critères.

Critères de recevabilité des dossiers

Projets complets – 16/07/2026 à 11h00 (heure de Paris)

Critères de recevabilité (cf. § Critères de recevabilité des projets de recherche complets – phase 2)

- Le document (**15 pages maximum, respectant la trame fournie par l'ANR, au format PDF non protégé**) doit être rédigé **en français**.
- Annexe financière (version Excel et signée par tous les partenaires, y compris ceux qui ne demandent pas d'aide ANR)
- Le coordinateur du projet doit être un établissement ou un organisme français de recherche et /ou d'enseignement supérieur.
- Un responsable de projet ne pourra être porteur que d'un seul projet du PEPR (projets ciblés compris).
- Le consortium doit comprendre **au moins deux structures de recherche**.
- Durée des projets : maximum 4 ans
- Aide demandée : comprise entre 800 000€ et 1M€.

ORDC éligibles à la demande d'aide (statut à vérifier le cas échéant pour les instituts techniques, établissements privés à activité de recherche..)

Les entreprises et associations des industries culturelles et créatives peuvent être partenaires des projets mais ne bénéficieront pas d'un financement ANR au titre de leur participation.

Critères d'évaluation des dossiers

Projets complets – 16/07/2026 à 11h00 (heure de Paris)

Critères d'évaluation des projets (cf. § Critères d'évaluation des projets de recherche complets – phase 2)

- 1. Excellence et ambition scientifique** : clarté des objectifs; caractère novateur, ambition, originalité, rupture méthodologique ou conceptuelle du projet par rapport à l'état de l'art ; pertinence de la méthodologie.
- 2. Qualité du consortium, moyens mobilisés et gouvernance** : compétence et implication du responsable du projet ; qualité et complémentarité du consortium scientifique au regard des objectifs du projet ; adéquation des moyens humains et financiers mobilisés aux objectifs visés ; gestion des risques scientifiques et solutions alternatives ; crédibilité des jalons proposés ; pertinence et efficacité de la gouvernance du projet.
- 3. Impact et retombées du projet** : cohérence avec la stratégie du programme de recherche Industries culturelles et créatives ; impacts économiques, sociétaux et de développement durable envisagés, contribution au développement de solutions en réponse aux enjeux des domaines prioritaires de la Stratégie nationale d'accélération ; stratégie de diffusion et de valorisation des résultats , adhésion aux principes de science ouverte et de données FAIR, et promotion de la culture scientifique.

Pour toute demande concernant le dépôt, l'éligibilité des partenaires à la demande d'aide (instituts techniques, fondations de recherche, ...) :

PEPR-ICC@agencerecherche.fr